

PRÉSENTÉ PAR L'

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



L'indexation du Supplément de revenu garanti : pour élargir le débat



L'analyse des modalités d'indexation du Supplément de revenu garanti (SRG), abordée dans le dernier Bulletin de la retraite, a été une occasion de réfléchir sur la capacité de cette mesure à améliorer la situation des personnes retraitées à faible revenu. Si elle a montré sa pertinence, cette analyse peut aussi constituer l'une des nombreuses entrées vers un débat beaucoup plus large concernant l'amélioration des institutions publiques soutenant la situation financière des personnes retraitées au Québec. Ainsi, tout en développant une compréhension fine et rigoureuse des mesures composant cette architecture institutionnelle, il importe d'étudier leurs angles morts et de ne pas perdre de vue leur efficacité d'ensemble. Il s'agit là d'une manière d'améliorer notre compréhension de la retraite et d'asseoir des propositions de politiques publiques plus audacieuses en cette matière.

Bonne lecture.

Actualités

■ Placée depuis juin dernier sous la protection de la Loi des arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), la compagnie Sears a déposé au mois de juillet une requête en Cour supérieure de l'Ontario visant à suspendre ses paiements dans le fonds de retraite des employés ainsi que pour les assurances de ses retraités. Cette décision a finalement été suspendue, mais seulement de façon temporaire puisque les paiements ne se prolongeront que jusqu'au 30 septembre prochain. Au niveau fédéral, le Nouveau parti démocratique a plaidé pour qu'une modification à la LACC soit apportée afin de protéger juridiquement les régimes de retraite des employés lors des restructurations financières. N'ayant pas le statut de créanciers prioritaires, ces régimes sont susceptibles d'être mis à sac, comme dans le cas de Papers White Birch, à Québec, en 2010.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1045130/sears-continuera-de-payer-ses-retraites-pour-linstant>

■ En juin dernier, Retraite Québec a publié les statistiques 2016 du Régime de rentes du Québec. On apprend notamment de cette mine de renseignements sur le régime public que 83 % des Québécois âgés de 60 ans et plus étaient bénéficiaires de la rente de retraite du régime en 2016. Cette proportion était de 81 % chez les femmes et de 86 % chez les hommes.

http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/regime_rentes/statistiques/5014f-statistiques-2016-rrq.pdf

SOMMAIRE

Actualités	1
Mobilisations	2
Le savant et la politique	2
Veille internationale	6
Ressources documentaires	7

■ Le 24 juin dernier, la Ville de Montréal annonçait avoir conclu une entente de principe avec les policiers de Montréal concernant leur régime de retraite, ainsi que le renouvellement de leur convention collective. Cette entente comprend la restructuration du régime conformément aux dispositions de la Loi 15.

<http://www.newswire.ca/fr/news-releases/entente-de-principe-survenue-entre-la-ville-de-montreal-et-la-fraternite-des-policiers-et-policieres-de-montreal-630557653.html>

■ Retraite Québec a publié, au début de l'été 2017, un condensé des modifications législatives apportées au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Rappelons que ce régime a récemment fait l'objet d'une restructuration touchant notamment les méthodes de calcul de la rente ainsi que l'indexation des rentes de retraite. L'Association des retraités et retraitées de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) et l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) ont dénoncé les mesures affectant le niveau de la rente, et appelé à la tenue d'un débat approfondi sur la structuration du régime.

http://www.carra.gouv.qc.ca/fr/publications/ml/ml_2017_03.htm

■ Le Mouvement des Caisses Desjardins a annoncé, le 8 juillet dernier, qu'il suspendait temporairement le financement des projets d'oléoducs canadiens, dont celui de l'agrandissement de l'oléoduc TransMountain de Kinder Morgan Canada. Cette décision, qui pourrait être définitive, s'inscrit dans un mouvement au désinvestissement des énergies fossiles concrétisé par un nombre croissant de gestionnaires de fonds.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1044357/desjardins-suspend-appui-pipelines?isAutoPlay=1>



Mobilisations

■ Le 26 octobre prochain, le Réseau PRI Québec tiendra une quatrième édition de sa conférence sur la finance responsable. Le programme vise à sensibiliser les investisseurs aux enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) émergents, ainsi qu'à échanger sur les meilleures manières d'intégrer ces considérations aux décisions d'investissement et aux programmes d'actionnariat actif. Parmi les thèmes choisis de discussion, seront notamment abordés l'engagement actionnarial, la divulgation en matière de changements climatiques, le vote consultatif sur la rémunération des dirigeants et les comportements à long terme des investisseurs. Mentionnons que les résultats du quatrième portrait de la finance responsable au Québec, réalisé par l'IRÉC, seront présentés à cette occasion.

<http://www.pri-quebec.org/colloque-investissement-responsable-2017.html>

Le savant et la politique

La nécessité d'élargir le débat

Ruth Rose
Professeure associée
Département des sciences économiques
Université du Québec à Montréal

L'argument central de l'article « Quel mécanisme d'indexation pour le Supplément de revenu garanti », publié dans le précédent Bulletin de la retraite, est à l'effet que l'indexation de ce programme à l'indice des prix à la consommation (IPC) n'est pas suffisante « pour assurer la durabilité du pouvoir d'achat des ménages à faible revenu ». Monsieur Michaud-Beaudry suggère qu'il faudrait plutôt « arrimer les programmes de soutien de revenu comme le Supplément de revenu garanti (SRG) ou l'assistance sociale pour qu'ils couvrent davantage les produits et services de base, un peu comme ce que fait la méthode de calcul de la MPC au niveau régional ».

Monsieur Michaud-Beaudry a raison de soulever l'insuffisance de l'indexation du SRG pour maintenir le pouvoir d'achat des plus pauvres. Toutefois, si l'on veut résoudre ce problème convenablement, il faudrait cibler non seulement le SRG, mais l'ensemble des régimes publics de retraite.

Le Supplément de revenu garanti crée une « trappe de pauvreté »

Rappelons qu'en 2017 le SRG, combiné à la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV), un programme quasi-universel, fournit un revenu minimum garanti de 17 311 \$ à une personne seule. De ce minimum, le SRG compte pour 60 %. Les couples ont droit à 26 368 \$, dont 47 % proviennent du SRG puisque chaque membre du couple a droit à la PSV. Seules certaines personnes ayant immigré depuis moins de 10 ans n'ont pas droit au revenu minimum.

L'importance du SRG dans ce revenu de base crée une « trappe de pauvreté » parce qu'il est réduit de 50 % des premiers 2 040 \$ reçus d'autres sources et de 75 % des revenus qui se situent entre 2 040 \$ et 8 432 \$ (seuils différents pour les couples). Les revenus qui dépassent 8 432 \$, jusqu'à un niveau de 17 544 \$, font encore diminuer le SRG de 50 %¹. De plus, cette dernière tranche de revenu est assujettie aux impôts réguliers, normalement 28,5 % au Québec. Le taux de récupération est alors d'au moins 78,5 %.

En raison de ces taux élevés de récupération, il est très difficile de s'éloigner du minimum. Par exemple, un homme qui reçoit une rente du Régime de rentes du Québec (RRQ) de 7 200 \$ (soit la rente moyenne des hommes en 2017²) en retiendra l'équivalent de moins du tiers de la somme pour laquelle il a cotisé toute sa vie. Son revenu disponible sera de 19 615 \$ – seulement 2 304 \$ de plus que le minimum. Les deux-tiers de sa rente retourneront au gouvernement fédéral sous forme d'une réduction du SRG. Pire, les prochains 10 344 \$ sont encore récupérés à un taux d'au moins 50 %. Pour les femmes, dont la rente moyenne à 65 ans n'est que de 5 434 \$, la situation est encore pire.

Pour vulgariser, on peut comparer notre système de retraite public à un site de construction. La PSV est comme de la roche – on peut compter dessus – et sert de fondation. Le SRG est une forme de boue qui flotte par-dessus, mais qui n'est pas très solide. Si on tente de construire notre maison de retraite sur ce site en utilisant les rentes du Régime de rentes du Québec (RRQ), nos régimes complémentaires

ou l'argent provenant des Régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) ou d'ailleurs, on est confronté à une mauvaise surprise. Ces fonds agissent comme des pilons qui doivent passer à travers la boue pour rejoindre la roche solide. Jusqu'à 80 % servent à remplacer la boue au lieu de faire croître la maison.

En 2014, 48 % des Québécoises âgées de 65 ans et plus ainsi que 36 % des Québécois étaient assez pauvres pour recevoir le SRG. Dans l'ensemble du Canada, les proportions étaient de 37 % des femmes et de 28 % des hommes³.

Maintenir le pouvoir d'achat des trois régimes publics

Actuellement, la PSV est aussi indexée à l'IPC du Canada. Quant au RRQ, le maximum des gains admissibles (MGA) et les crédits de rentes sont revalorisés chaque année en fonction de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne (RHM). Cette approche permet aux rentes éventuelles de suivre non seulement la hausse du coût de la vie, mais aussi la croissance de la richesse et de la productivité au Canada. Par contre, une fois servies, les rentes sont indexées uniquement à un indice des rentes lié à l'IPC.

En raison de ces règles d'indexation, les revenus des personnes âgées ne suivent pas ceux des autres Canadiennes et Canadiens et l'écart grandit avec l'âge ; donc, les femmes, qui vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, sont les plus affectées. De plus, la part de la PSV dans les revenus diminue continuellement, comme l'a souligné le Rapport D'Amours. Ce rapport estime qu'en 2052, la PSV et le SRG combinés ne remplaceront que 13 % d'un salaire de 40 000 \$, alors qu'ils comptaient pour 26 % en 2012⁴. En 1988, c'était 35 %⁵.

En août 2017, il n'est toujours pas clair que le gouvernement Couillard suivra le reste du Canada pour accroître le taux de remplacement du RRQ à 33,3 %. Même s'il le fait, il s'agit d'une hausse très modeste et les pleins résultats ne se feront pas sentir avant 50 ans. Entretemps, de plus en plus

1 Emploi et développement social Canada, Tableau des montants des prestations, *Pension de la sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Allocation, Allocation au survivant, en vigueur d'avril à juin 2017*.

2 Retraite Québec, *Statistiques 2016, Régime de rentes du Québec*, estimé à partir du tableau 33 et le taux d'indexation de 1,4% applicable entre 2016 et 2017 pour l'ensemble des prestations.

3 Calculé à partir d'Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu 2016 (année d'imposition 2014)*, Tableau 4 final.

4 Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, *Innover pour pérenniser le système de retraite*, 2013, Gouvernement du Québec, p. 49.

5 Calculs de l'auteur. En 1966, lors de la création des trois régimes actuels, l'indexation était limitée à 2% par année avec un rattrapage de 12,5% à partir de 1976. Ce n'est qu'en 1988 que les règles actuelles de l'indexation ont été appliquées, d'où le choix de 1988 comme point de comparaison.

d'employeurs, surtout dans le secteur privé, sont en train de terminer leurs régimes complémentaires ou de convertir les régimes à prestations déterminées en régimes à cotisation déterminée tout en réduisant le niveau de la cotisation patronale. L'ensemble de ces tendances laissent présager une chute relative des revenus des personnes à la retraite.

Les gouvernements (et les médias en conséquence) continuent d'insister sur le fait qu'il est de la responsabilité des individus d'épargner pour la retraite. Il est pourtant difficile – voire impossible – pour le commun des mortels de trouver une façon de cumuler suffisamment d'argent au moyen des Régimes enregistrés d'épargne retraite (REER), car les frais élevés et la nécessité de gérer les placements de façon conservatrice, surtout après l'âge de 50 ans, font en sorte que les taux de rendement nets sont souvent inférieurs même à l'IPC. La création des Régimes volontaires d'épargne retraite (RVER) a réduit les frais de gestion un peu, mais ne résout pas le problème fondamental que

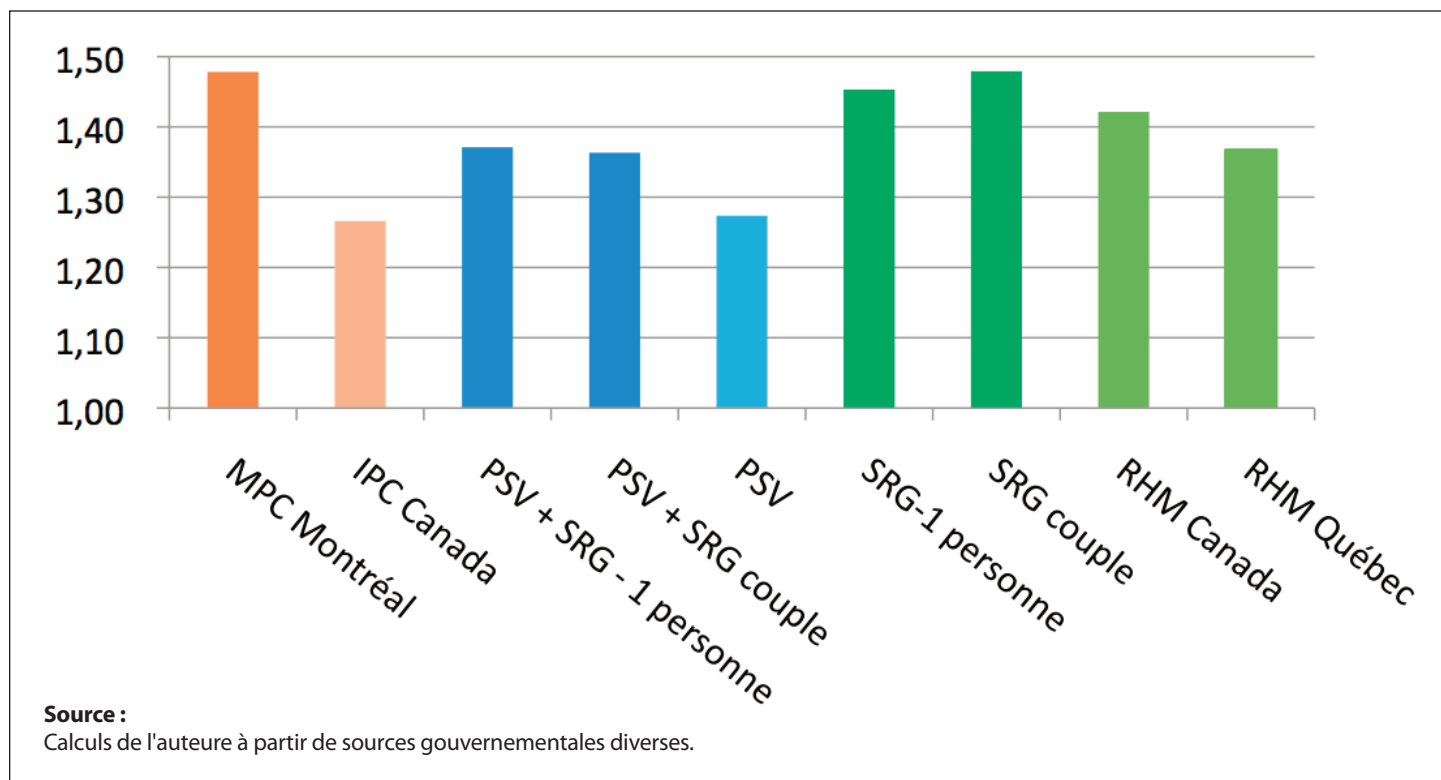
l'individu doit supporter seul les risques de longévité et de volatilité des marchés financiers.

Ces difficultés s'ajoutent au fait que, comme on l'a démontré, les efforts des individus sont largement anéantis par un programme de revenu minimum dont une si grande partie est accordée sous condition de ressources.

Quel taux d'indexation ?

Le graphique ci-dessous illustre les taux de croissance de divers indices entre 2002 et 2015⁶. La Mesure du panier de consommation (MPC) de Montréal a augmenté de 48 %. Monsieur Michaud-Beaudry souligne que cet indice reflète la hausse du coût des biens consommés réellement par les plus pauvres mieux que l'IPC du Canada. En effet, l'IPC a crû de seulement 27 %, tout comme la PSV. Toutefois, la MPC est calculée pour chaque localité et il faudrait plutôt trouver un indice pour les moins nantis qui s'applique à l'ensemble du Canada.

Figure 1.
Croissance de divers indices significatifs pour les personnes à faible revenu à la retraite, 2002-2015



⁶ La période 2002 à 2015 est utilisée parce que ce sont les années pour lesquelles la MPC est disponible et parce que c'est la période utilisée par monsieur Michaud-Beaudry dans son article.

Afin d'améliorer le sort des plus pauvres, le gouvernement fédéral a bonifié le SRG à plusieurs reprises, notamment en 2006, 2012 et 2016. En raison de ces bonifications, le revenu minimum offert par le SRG et la PSV a augmenté de 37 % pour une personne seule et de 36 % pour un couple entre 2002 et 2015. À cela s'ajoute l'augmentation de 11,5 % en 2016, accordée seulement aux personnes seules. Soulignons qu'en 2012 et 2016, l'augmentation a pris la forme d'un supplément récupéré à un taux de 25 %. Celui-ci s'ajoute au taux de 50 % pour le SRG de base, d'où le taux de récupération totale de 75 %. En conséquence, les plus pauvres ont bénéficié de ces bonifications, mais les personnes ayant des revenus autres que la PSV supérieurs à environ 8 000 \$ n'en ont pas vu la couleur.

Le graphique indique également que la rémunération hebdomadaire moyenne (RHM) a augmenté de 42 % au Canada et de 37 % au Québec. Indexer les trois régimes publics à la croissance de la RHM canadienne donnerait de meilleurs résultats qu'une indexation à l'IPC et assurerait que les personnes âgées participent à la croissance généralisée de la richesse. Sur la période en question, la MPC-Montréal a augmenté plus rapidement que la RHM, mais ce n'est pas toujours le cas. C'est la croissance des coûts des aliments et du logement qui a été particulièrement forte entre 2002 et 2015, alors que ces coûts ont augmenté moins rapidement que les autres composantes de l'IPC dans la période avant 2002⁷.

Si on indexait seulement le SRG à un indice basé sur la consommation des plus pauvres, sans inclure la PSV, le revenu minimum garanti par ces deux programmes ne suivrait toujours pas les coûts pour les plus pauvres. De plus, on aggraverait la trappe de pauvreté créée par le SRG. On aurait essentiellement le même résultat que l'approche de bonification ad hoc du gouvernement, à la différence que les augmentations seraient régulières et automatiques.

Peut-on se payer une meilleure indexation de la PSV ?

En janvier 2017, 5 854 460 personnes âgées recevaient la PSV ou environ trois fois les 1 897 529 qui recevaient le SRG⁸. Puisque la PSV est quasi-universelle, seuls environ

10 % des personnes âgées dont le revenu dépasse 74 788 \$ en 2017 ne reçoivent qu'une partie ou rien du tout. Indexer davantage la PSV serait, donc, plus coûteux qu'une meilleure indexation du SRG.

Le coût d'un programme universel a toujours fait l'objet de débats dans la conception des régimes publics de retraite au Canada. En 1927, le gouvernement a plutôt opté pour un programme d'assistance à frais partagés avec les provinces. Toutefois, après la guerre, les tests de revenus et d'actifs associés à ce programme étaient perçus comme humiliants et répressifs. En 1951, un large consensus des partis politiques et des provinces a donné lieu à la création du programme universel de sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées d'au moins 70 ans, accompagnée d'un programme d'assistance-vieillesse pour les 65 à 69 ans.

En 1965, lors de la création du RRQ/RPC, la PSV reprenait l'engagement de maintenir un programme universel en abaissant l'âge d'admissibilité de 70 à 65 ans sur une période de cinq ans. Le SRG devait s'ajouter à cette base universelle, mais on s'attendait à ce qu'il devienne caduc à mesure que le RRQ/RPC prendrait de la maturité. Les régimes complémentaires et l'épargne individuelle devaient aussi contribuer à assurer le maintien du niveau de vie après la retraite.

Manifestement, cette prédiction ne s'est pas réalisée, puisque le SRG demeure important et que les gouvernements successifs ont senti le besoin de le bonifier au cours des années. Le RRQ/RPC a été coupé en 1998 et le fait que la grande majorité des personnes le demandent avant 65 ans fait en sorte qu'il ne remplace pas réellement 25 % du salaire.

En 1951 et 1965, la société canadienne a opté pour un programme universel comme fondation des programmes publics de retraite et comme droit de citoyenneté. En indexant la PSV au même rythme que la rémunération moyenne, on maintiendrait le niveau de la roche sur laquelle nous avons construit notre maison au lieu de laisser nos personnes les plus âgées s'enliser davantage dans la boue. Prévenir la pauvreté chez les personnes âgées aurait aussi pour effet de stimuler l'économie et de créer plus d'emplois pour les jeunes et les personnes nouvellement immigrées.

7 Analyse de l'auteur de la croissance des composantes de l'IPC. CANSIM tableau 326-0020

8 Calculé à partir du tableau «Nombre de personnes recevant des prestations de la sécurité de la vieillesse, selon la province et le type», disponible sur le site [ouvert.canada.ca/data/fr]. Ces chiffres ne comprennent pas 73 632 personnes âgées de 60 à 64 ans recevant l'Allocation de conjoint ou de survivant, programmes rattachés au SRG.

Un dernier mot sur l'indexation du RRQ/RPC

Les personnes à la retraite et les autres bénéficiaires des rentes du RRQ/RPC (invalides, conjoints survivants, orphelins) devraient pouvoir participer pleinement à la croissance économique générale. Il faudrait alors indexer toutes les rentes déjà acquises à la RHM plutôt qu'à l'indice des rentes basé sur l'IPC. Le RRQ et le RPC sont des assurances sociales dont l'objectif est de permettre à la grande majorité des personnes qui ont gagné leur vie en travaillant pendant 35 à 47 ans de maintenir leur niveau de vie après la retraite.

Ces régimes devraient être le pilier du système de retraite comme le sont des régimes comparables dans les pays européens. Au lieu de cela, ils en sont plutôt le cousin pauvre. Au Québec, le RRQ ne représente que 15 % du revenu des hommes âgés de 65 ans ou plus et 18 % de celui des femmes. Les gouvernements provinciaux (hormis celui de Québec) et le gouvernement fédéral viennent d'adopter une amélioration plutôt modeste du RPC, ce qui devrait renforcer son rôle à terme. Le gouvernement du Québec doit encore prendre une décision quant à l'amélioration du RRQ. Indexer correctement les rentes versées contribuerait aussi à permettre à ces régimes d'assurance sociale de mieux jouer leur rôle.

Veille internationale

Danemark

Le premier ministre du Danemark a abandonné son plan de relever l'âge de la retraite de 67 ans à 67,5 ans comme il l'avait prévu. Le parti du peuple Danois et les sociaux-démocrates se sont opposés à cette mesure, ce qui empêchait le gouvernement d'obtenir une majorité en chambre sur cette question. Selon la Confédération des syndicats du Danemark, 7 Danois sur 10 seraient défavorables à un relèvement de l'âge de la retraite.

<https://lo.dk/en/everyone-should-reach-retirement-age-while-still-in-good-health/>

France

Selon la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), la LURA (Liquidation Unique de Retraite de base des régimes Alignés), entrée en vigueur le 1er juillet 2017, conduira globalement à des pensions inférieures de l'ordre de 0,9 % pour les premières années de mise en œuvre et de 0,5 % à 0,4 % à l'horizon 2050. Plus de 149 millions d'euros seront économisés d'ici 2020 grâce à cette réforme. Cette mesure

visait à modifier la méthode de calcul des rentes en simplifiant et en équilibrant les retraites des mono-pensionnés et des poly-pensionnés, c'est-à-dire les travailleurs qui ont cotisé à plus d'un régime de pension. En plus de cette rationalisation des retraites, le droit à l'information et la coordination des régimes sont autant de trajectoires encourageantes pour la réforme Macron visant l'harmonisation des 40 régimes de retraite obligatoires.

<http://www.ifrap.org/retraite/retraites-des-poly-pensionnes-les-ambivalences-de-la-reforme-lura>

Suède

Le plus important fonds de pension suédois qui finance les retraites d'environ 3,5 millions de Suédois, AP7, a décidé de revendre les parts qu'il détient dans six entreprises accusées selon lui d'enfreindre l'Accord de Paris sur le climat. Les entreprises sanctionnées sont ExxonMobil, Gazprom, TransCanada Corp, Westar, Entergy et Southern Corp pour la violation de l'Accord approuvé par 195 pays en décembre 2015. L'Accord de Paris est l'une des règles qu'ils incluent dans leur évaluation des investissements. Les entreprises ont été punies pour différentes raisons; alors qu'ExxonMobil, Entergy et Southern Corp ont lutté contre l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris dans la législation américaine, Gazprom cherche à exploiter le pétrole dans la partie russe de l'Arctique et TransCanada Corp. souhaite construire de gros oléoducs en Amérique du Nord.

<http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRL8N1JC55Q>

Organisations internationales

L'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) a rendu accessibles des statistiques préliminaires sur les actifs des fonds de pension des États membres de 2016. Il en ressort que les investissements ont augmenté dans 32 des 35 pays ayant participé à l'exercice. La plus grande augmentation en termes d'investissements était en Corée, avec des investissements en hausse de 26 %. Les actifs totaux des 35 États représentaient 55 % du PIB (182 % aux Pays-Bas) pour un total de 25,4 trillions de dollars américains d'actifs. Les fonds de pension des États-Unis investissaient pour 15 trillions à eux seuls. En 2016, les actifs des États participants à l'enquête étaient surtout composés d'obligations et d'actions. Ces deux véhicules d'investissement représentaient 75 % du portfolio de 18 des 27 nations participantes.

<http://www.oecd.org/daf/fin/private-pensions/Pension-Funds-in-Figures-2017.pdf>

Ressources documentaires

Publications de l'Observatoire de la retraite sur l'amélioration des régimes et institutions publiques de la retraite

Bulletins de la retraite

« L'amélioration du Régime de rentes du Québec : pourquoi ? Pour qui ? », n° 6, mai-juin 2015

<http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/05/BulletinretraiteNo6Mai-Juin2015VD.pdf>

« Femmes, retraite et régimes publics », n° 9, octobre-novembre 2015

<http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/10/bulletin9.pdf>

« Les propositions d'amélioration des régimes publics », n° 13, avril-mai 2016

<http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2016/05/BRC20160530VD.pdf>

« La proposition d'amélioration du Régime de rentes du Québec : vers une réforme régressive ? », n° 18, décembre 2016

http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2016/12/Bulletin_18.pdf

« L'indexation du Supplément de revenu garanti en question », n° 22, juin 2017

<http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2017/07/Bulletin-Juin-2017.pdf>

Autres publications de l'Observatoire

Rose, Ruth, « L'amélioration des régimes de pension du Canada et de rentes du Québec : les propositions sur la table », Les Dossiers de l'Observatoire, mai 2016, 31 p.

<http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2016/05/DossierR%C3%A9gimes-publics.pdf>

Rose, Ruth, « L'amélioration des régimes de pension du Canada et de rentes du Québec », Brochure, mai 2016, 16 p.

<http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2016/05/BrochureR%C3%A9gimes-publics.pdf>

Cahier spécial sur le Régime de rentes du Québec et les enjeux de la retraite, *Le Devoir*, 21-22 novembre 2015, 6 p.

http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/11/retraite_dossier_devoir.pdf

Présentations, colloque « L'amélioration du Régime de rentes du Québec et la sécurité financière à la retraite : enjeux et perspectives », 4 novembre 2015

<http://observatoireretraite.ca/activites/colloque-2/>

L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 23 Juillet-août 2017

Institut de recherche en économie contemporaine

10555, avenue de Bois-de-Boulogne CP 2006

Montréal, Québec H4N 1L4

(514) 380-8916 - www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite :

Riel Michaud-Beaudry, Frédéric Hanin, François L'Italien

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec